

Cinq collectivités distinguées par l'AMI Efficacy-FNCCR

LA RÉDACTION



Accompagner les territoires dans leur démarche
énergie/climat : Appel à manifestation d'intérêt 20

La 2e session de l'appel à Manifestation d'Intérêt sur les démarches de planification énergie-climat pour les intercommunalités et syndicats départementaux d'énergie est programmée le 23 avril 2025. Et la date de clôture est fixée au 15 juillet 2025.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est lancé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies et Efficacy. Il vise à aider les intercommunalités et les syndicats départementaux d'énergie lauréats à concevoir une stratégie territoriale énergie-climat, à définir et à optimiser le programme d'actions associé, et à piloter sa mise en œuvre. Cet accompagnement permettra en outre d'améliorer les outils d'aide à la décision disponibles pour les collectivités au niveau national.

Pour être éligibles, les projets proposés doivent s'inscrire dans des exercices de planification énergie-climat intercommunale (PCAET, SCOT-AEC, Schéma directeur des énergies, etc.) faisant l'objet d'une élaboration, d'une révision, d'une évaluation, d'un bilan à mi-parcours ou d'études d'approfondissement.

Les porteurs de projet pouvant répondre au présent AMI sont des intercommunalités, des syndicats de SCOT et des syndicats départementaux d'énergie. Les porteurs de projet sélectionnés dans le cadre de l'AMI bénéficieront d'un accompagnement subventionné à 40% pour des travaux concourant à l'élaboration ou au suivi-évaluation de leur plan ou stratégie (un aménagement du taux pourra être envisagé pour les intercommunalités de petite taille).

Les candidatures peuvent être soumises pendant toute la période d'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt. Elles seront instruites au fur et à mesure de leur réception par la FNCCR et Efficacy.